

durant l'hiver a, par suite de la mécanisation de son entreprise et de l'accroissement de son activité pendant l'été, réduit le nombre d'ouvriers supplémentaires embauchés durant les mois d'hiver et elle a également réduit la durée de leur période d'emploi.

Lors de mon exposé à la Chambre, le mois dernier, j'ai signalé que les industries qui contribuaient le plus au chômage saisonnier durant l'hiver étaient l'industrie du bâtiment, l'industrie de la vente au détail, l'industrie des conserves de fruits et de légumes, les services de transport par eau, les scieries, les hôtels et les restaurants, les industries des produits de la viande et du poisson et les papeteries. Le fléchissement de l'emploi au cours de chaque mois moyen d'hiver est d'environ 300,000 personnes dans ces industries. Le nombre global d'ouvriers atteints par la diminution du travail dans toutes les industries qui ralentissent leur activité durant les mois d'hiver est sensiblement supérieur, bien qu'un grand nombre de ceux qui sont renvoyés se retirent provisoirement des effectifs ouvriers.

Dans bon nombre des cas, la meilleure façon de diminuer le chômage saisonnier est l'adoption, par les patrons et les ouvriers syndiqués, de mesures d'ordre pratique. Outre les mesures que les ouvriers et les patrons peuvent adopter, il va sans dire que le gouvernement prend certaines dispositions. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, les bureaux locaux de placement ont exhorté les grandes et les petites entreprises à élaborer leurs plans de travail de manière à faire exécuter le plus de tâches possible durant les mois creux de l'hiver. A cet égard, je me permets de féliciter les représentants des patrons et des ouvriers du magnifique esprit de civisme dont ils ont fait preuve dans l'ensemble en aidant nos bureaux locaux à cet égard et à bien d'autres, par l'entremise des comités locaux, régionaux et nationaux de placement.

Comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, à la requête du Conseil de l'effectif national, le comité national de placement effectue une enquête au sujet du chômage saisonnier. En outre, le ministère du Travail a entrepris, par l'intermédiaire de son service d'économie et de recherches, des études de base sur le chômage saisonnier. Ces études ont pour objet de déterminer la forme que revêtent les fluctuations saisonnières d'emploi dans chacune des principales industries saisonnières en vue de découvrir des moyens pratiques de réduire ces variations saisonnières d'emploi. On comprendra facilement qu'un travail de ce genre ne peut produire des résultats du soir au lendemain, mais je suis

[L'hon. M. Gregg.]

convaincu que ce genre de recherches fondamentales produira, avec le temps et avec la collaboration de l'industrie, des idées utiles qui indiqueront la ligne de conduite à suivre à l'avenir.

Je pourrais peut-être ajouter qu'on a réalisé d'importants progrès d'ordre technique dans des industries comme l'industrie du bâtiment, qui tendent à accroître le niveau de l'emploi durant l'hiver.

J'ai voulu parler assez longuement de la question du chômage de "friction" et saisonnier. Je sais que la Chambre ne veut pas que je parle de chacune de ces industries qui ont été mentionnées ici, mais je voudrais dire un mot sur l'industrie houillère des provinces Maritimes et de l'Ouest.

M. Diefenbaker: Le ministre me permettra-t-il de poser une question avant qu'il poursuive son sujet? Peut-il indiquer à la Chambre dans quelle proportion le chômage actuel est dû à l'accumulation des inventaires et autres causes du même genre, dont il a été question dans ses observations, ou à des changements à l'égard des besoins et de la production? Quelle proportion établissent ses fonctionnaires?

L'hon. M. Gregg: Je pourrais donner mon opinion, mais celle-ci ne vaudrait pas plus que celle de mon honorable ami. J'ai dit il y a un moment que l'établissement d'une statistique du chômage n'est au mieux qu'une bonne estimation. Il me serait impossible de faire une estimation des proportions qu'il demande, qui pourrait être de quelque utilité pour mon honorable ami.

La diminution de l'emploi dans l'industrie houillère résulte d'un ensemble d'éléments, tels que la substitution de l'huile au charbon tant aux fins domestiques qu'aux fins industrielles, l'efficacité accrue de l'outillage employant le charbon comme combustible et, pour ce qui est de l'industrie du Cap-Breton, la mécanisation de certaines des mines de la société *Dominion Coal* afin de mieux faire face à la concurrence, grâce à une augmentation de la production par homme.

La situation du chômage s'est aggravée dans des régions comme celles de Minto,—l'honorable représentant de Royal (M. Brooks) notera mes observations relatives aux régions de Minto et de Chipman,—parce que l'exploitation forestière qui constitue l'autre industrie principale travaille à un rythme considérablement inférieur à la normale. Actuellement, toutefois, tout indique dans les provinces Maritimes que l'embauchage dans la plupart des mines ne diminuera pas davantage, du moins au cours des prochains mois. Je suis heureux que mon collègue, le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) ait non